

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 09 MAI 2023****PROCES-VERBAL**

**Etaient présents** : Frédéric BARBILLON, Françoise BOURSEUL LAVILLE, Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Vincent GANGLOFF, Pierre MORICE, Damien NASTORG, Caroline TREMESAYGUES

**Absents** : Sébastien JACQUES, Mireille PFENDT

Secrétaire de séance	Début de la séance	Fin de la séance
Vincent GANGLOFF	18h30	21h30

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

**Ordre du jour :**

**1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 06 avril 2023**

**2/ PERSONNEL COMMUNAL : mise en place du RIFSEEP**

**3/ TRAVAUX MAIRIE :**

- Avenant N° 1 pour le lot 1
- Avenant N° 1 pour le lot 2
- Devis Enedis modifié

**Information sur les décisions prises par le Maire depuis la dernière séance**

**1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 06 avril 2023**

Le PV non disponible sera soumis à approbation à la prochaine séance.

**2/ PERSONNEL COMMUNAL : MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution.

Le RIFSEEP comprend 2 parts : l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) qui est versée mensuellement et le CIA qui est versé annuellement (Complément Individuel Annuel).

L'approbation de ce régime vise à améliorer les conditions de rémunérations du personnel employé par la Mairie.

Concernant la secrétaire de mairie une concertation sera effectuée avec la Mairie d'Esclauzels puisque son service est partagé entre les 2 communes.

Madame le Maire précise que les montants qui seront indiqués dans la délibération sont des montants maximum. Le montant alloué à chaque agent peut être différencié en fonction des critères définis dans les groupes retenus et fera l'objet d'un arrêté du maire à titre individuel pour chaque agent, tant pour l'IFSE que pour le CIA.

Délibération : Le principe de la mise en place du RIFSEEP est adopté à l'unanimité.

### 3/ TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAIRIE

Suite à une erreur de métré, les 2 avenants à l'ordre du jour sont reportés. Ils seront à l'ordre du jour d'un prochain conseil lorsque l'architecte aura fait le point avec l'entreprise.

Le devis Enedis a été réajusté à 6 861,79 €, les coffrets ne devant être déplacés que d'une distance d'un mètre au lieu des cinq mètres prévus initialement.

Délibération : Le nouveau devis d'Enedis est adopté à l'unanimité.

- La séance est levée à 21h30.

- Le Maire

Le secrétaire de séance

- 

- 

- Geneviève DEJEAN

Vincent GANGLOFF